UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4161-10	ROME ANTIQUE : HISTOIRE ET CIVILISATION
Numéro du cours	Titre du cours

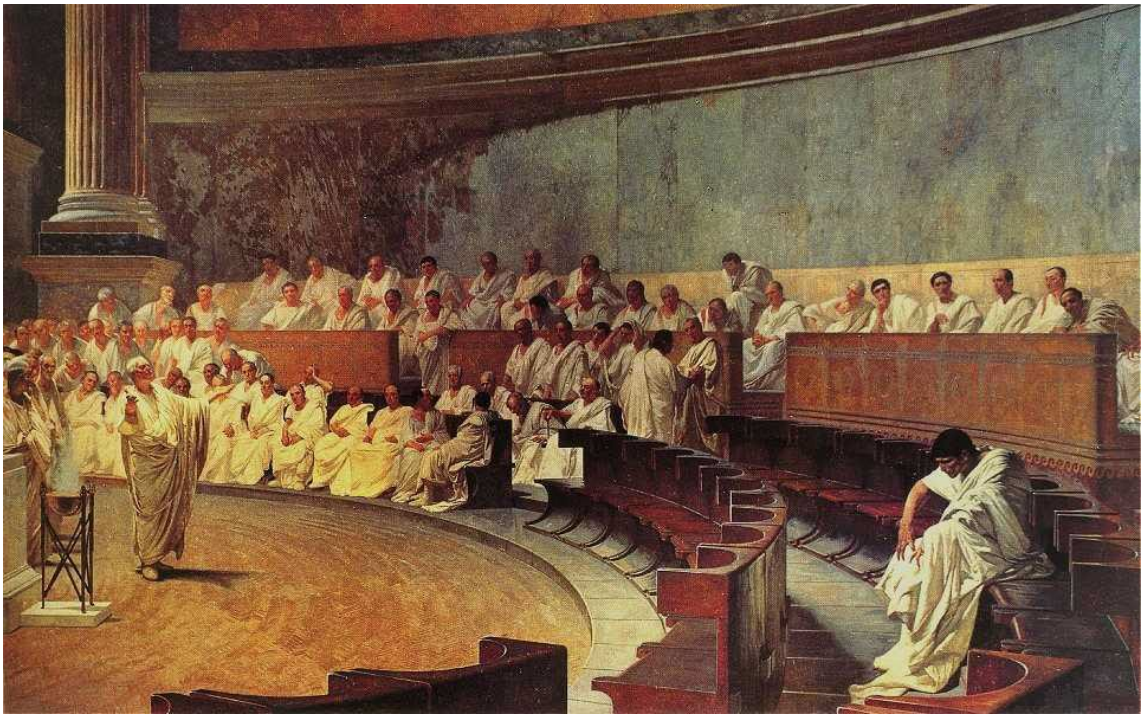
A-2023	3	*MOODLE*
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE	3705	le_guennec.marie-adeline@uqam.ca	A-6230
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANTE

Lundi, 13h30-14h30 ; mercredi, 13h-14h et sur RV (*Zoom* et local A-6230)



Cesare MACCARI, *Cicerone denuncia Catilina*, fresque, 1882-1888
Rome, Palazzo Madame
(c) Domaine public

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 4
3.1 Formules pédagogiques 4
4 Sommaire des évaluations – Pondération 8
5 Calendrier du cours 8
6 Modalités du cours 11
6.1 Modalités de participation au cours 11
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 11
6.3 Modalités de remise des travaux 11
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 11
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 11
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 11
7 Bibliographie – Médiagraphie 12
7.1 Documentation obligatoire 12
7.2 Documentation complémentaire 12
8 Références 16
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 16
8.2 Document et Informations additionnelles 17
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 18
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 19
8.5 Compétences 20

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude et analyse des grandes périodes de l'histoire romaine. Les origines de Rome et la monarchie étrusque. La période républicaine: économie et société; institutions et création de l'Empire. La Rome impériale et la *Pax Romana*. Crises et déclin de l'empire romain.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours HIS 4161 – *Rome antique : histoire et civilisation* vise à proposer aux étudiant.e.s **un regard d'ensemble sur une civilisation majeure de l'Antiquité : Rome**.

Pendant la session, nous parcourrons **l'histoire du monde romain**, de la fondation mythique de la cité par Romulus en 753 av. J.-C. jusqu'au V^e^ siècle, qui voit le monde romain se fractionner en **royaumes romano-barbares en Occident** et évoluer vers le **monde byzantin en Orient** : nous mettrons plus particulièrement l'accent sur la **République** et le **Haut-Empire**, qui sont des périodes de bouleversements politiques et culturels intenses à Rome et en Méditerranée. Nous aborderons des aspects variés de la **civilisation romaine** (ou plutôt, comme nous le verrons, « gréco-romaine ») : ses institutions, sa société, sa religion, son urbanisme, sa vie quotidienne etc., en nous appuyant pour cela sur **un vaste choix de sources anciennes**, de la littérature à l'archéologie. En traitant des contacts de Rome avec les différentes civilisations dont elle a croisé la route (mondes grec, étrusque, punique, hellénistique...), ce cours permettra d'accroître la familiarité des étudiant.e.s avec **l'histoire générale et globale de l'Antiquité**. Ce regard historique intégrera des réflexions sur **l'historiographie** de cette Antiquité particulière : la lecture de textes de référence et de synthèses historiographiques viendra s'ajouter aux orientations données en cours pour en découvrir les principaux jalons et débats. Nous nous intéresserons à la place particulière, sujette à discussion, qu'occupe l'« **héritage romain** » dans la civilisation occidentale : nous aurons notamment l'occasion de nous pencher sur des références à l'histoire romaine dans **la culture populaire contemporaine** (séries, cinéma, etc.). Ce cours revêt enfin **des objectifs méthodologiques** importants : il s'agira, à partir du cas romain, d'approfondir la familiarité des étudiant.e.s avec **les différents types de sources** qui permettent de faire de l'histoire ancienne, en réfléchissant à leurs spécificités (rareté, fragmentation, dispersion...) et aux stratégies que les historien.ne.s mettent en place pour en tirer parti. Dans ce but, une part importante de l'enseignement sera consacrée au **commentaire** à l'écrit et à l'oral de **documents de première main** (textes historiques, inscriptions anciennes, pièces de monnaie, monuments etc.).

Habiletés et connaissances visées à l'issue de la session	Activités pour y parvenir
Maîtriser les **évolutions générales** de l'histoire de l'Antiquité romaine, dans le temps comme dans l'espace (période royale, République, Haut-Empire, introduction à l'Antiquité tardive, Rome, Italie romaine, empire romain, espaces extérieurs au monde romain)	- participation au cours - apprentissage régulier de la matière - test et examen - lectures
Identifier les principaux traits de **civilisation** qui caractérisent Rome et son empire dans l'Antiquité (ex : la cité-État, l'impérialisme, la culture gréco-romaine, le polythéisme romain…)	- participation au cours - apprentissage régulier de la matière - test et examen - travail de session (commentaire de document) - lectures
Se repérer dans des **débats importants de l'historiographie du monde romain** (ex : le rapport entre mythe et histoire dans l'étude des origines de Rome, l'impérialisme, la « romanisation », la christianisation, la « fin » de l'Antiquité…) et être capable de prendre position de manière argumentée dans ces débats	- participation au cours - lectures - activités de discussion en classe
Identifier les **principales familles de sources écrites et matérielles** en histoire romaine	- participation au cours - activités sur documents en classe - travail de session (commentaire de document)
Maîtriser les **méthodes du commentaire écrit et oral de ces sources** (analyse de texte, d'image, commentaire de représentations modernes, etc.)	- participation au cours - activités sur documents en classe - travail de session (commentaire de document)

Renforcer ses **habiletés de travail à un niveau de premier cycle universitaire** (écriture, esprit de synthèse et de démonstration, prise de parole à l'oral dans un cadre académique, curiosité, autonomie...)	- toutes les activités de la session !

Le cours HIS 4161 – *Rome antique : histoire et civilisation* s'insère donc pleinement dans **la découverte des périodes antiques** prévue par le programme de baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en fournissant aux étudiant.e.s **des outils et des méthodes** utiles à leur formation générale d'historien.ne.s. Offert dans le cadre du programme du BES, le cours prêtera une attention particulière **aux objectifs d'enseignement en histoire romaine au secondaire (orientations du PFEQ en termes de contenus et de documents visés)**. Enfin, il viendra répondre à l'intérêt des étudiant.e.s de tous programmes pour **l'histoire de Rome et de sa civilisation**.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances suivront une **progression chronologique souple**, organisée selon les **changements de régimes politiques** qu'a connus Rome au cours de son histoire : l'émergence de Rome et la période royale (VIII^{e} -VI^{e} s. av. J.-C.), la République (V^{e}-I^{er} s. av. J.-C.), le Principat (I^{er}-III^{e} s. apr. J.-C.) avec une ouverture vers l'Empire tardif (IV^{e}-V^{e} s. apr. J.-C.). S'y intégrera la découverte **de grandes thématiques de la civilisation romaine** (société, religion, vie urbaine, culture...), qui permettront d'explorer la culture de Rome, son évolution dans le temps et ses variations locales, de l'Italie aux provinces. L'apprentissage sera fondé sur **l'appropriation des connaissances essentielles du cours** (dates et lieux, figures historiques, définitions etc.), sur des **réflexions d'analyse générale et de synthèse**, ainsi que sur l'implication constante des étudiant.e.s dans **l'étude de documents anciens** et **modernes** et dans les **discussions**, au moyen d'exercices variés (évalués ou non, individuels, en petits groupes et en groupe-cours), qui seront proposés tout au long de la session sous la conduite de la professeure ou en autonomie.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les séances se tiendront **en présentiel, avec ponctuellement des activités asynchrones à distance qui compléteront l'offre d'enseignement**. Chaque lundi, sauf indication contraire préalable de la professeure, nous nous retrouverons en classe entre **9h30 et 12h30**. Pendant cette période, nous alternerons entre enseignement magistral, activités/discussions de groupe, approfondissements méthodologiques et révisions. Certaines semaines, une partie des activités du cours se déroulera en mode asynchrone (visionnage de capsules vidéos, réalisations d'activités autonomes, etc.) : l'horaire des séances concernées sera communiqué aux étudiant.e.s en début de session et rectifié au besoin à la mi-session après discussion avec le groupe (cf. également calendrier du cours dans la section 5). L**es enseignements dispensés par la professeure en classe ne peuvent pas être enregistrés (y compris enregistrement audio, cf. charte à la fin du présent plan de cours).**

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours** (fiches-ressources de méthode, fiches d'activités, présentations .pdf, lectures et documents, capsules vidéo, listes des notions essentielles de chaque séance etc.) seront déposées chaque semaine sur **la plateforme *Moodle*** du cours, que les étudiant.e.s sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement. Ce cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux ressources qui s'y trouveront.

Pour des informations utiles sur l'enseignement à l'UQAM, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à consulter Étudier à l'UQAM. En cas de difficulté universitaire ou personnelle, les Services à la Vie Étudiante de l'UQAM offrent de nombreuses ressources et modalités de soutien : n'hésitez pas à les contacter.

TRAVAIL DE SESSION – 1E ÉTAPE : INTRODUCTION DU COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT HISTORIQUE (CRITIQUE EXTERNE, RÉSUMÉ, PROBLÉMATIQUE ET AXES DU COMMENTAIRE) – 15%

a) Objectifs :

Le travail de session vise à évaluer la capacité des étudiant.e.s à **commenter un document historique d'époque romaine de manière organisée et problématisée**, en mettant en perspective les informations contenues dans la source, selon une démarche d'historien.ne. Le document choisi pour le travail de session sera un texte littéraire, qui sera étudié en traduction. Il sera mis en ligne sur *Moodle* **dès le début de la session**, accompagné d'un descriptif détaillé des attendus de l'exercice et de conseils de méthode.
L'exercice sera organisé en deux temps : l'introduction du commentaire du document soumis à l'étude et le commentaire complet (cf. plus bas).

b) Démarche :

Pour la première étape du travail de session, les étudiant.e.s devront :

- rechercher les informations nécessaires pour identifier et contextualiser le document à commenter, selon les différents attendus de la « **critique externe** » (nature, auteur, lieu de production, destinataire et objectifs, contexte d'écriture et des événements relatés), et les présenter sous la forme d'un paragraphe de 15 à 20 lignes maximum (+ notes de bas de page).
- **résumer** le document de manière précise et efficace, sous la forme d'un paragraphe de 10 lignes maximum (+ notes de bas de page).
- **problématiser** le commentaire du document, ce qui revient à formuler la question historique que l'on souhaite poser au document, et qui va servir d'angle d'attaque pour le commenter : les raisons qui poussent à choisir cette question doivent être justifiées de manière argumentée, sous la forme d'un bref paragraphe d'analyse (10 à 15 lignes environ + notes de bas de page).
- **présenter** les deux ou trois **axes du commentaire à venir**, ce qui revient à résumer les grandes « parties » du devoir, qui permettront de répondre progressivement à la problématique historique, sous la forme d'une démonstration (5 à 10 lignes environ + notes de bas de page).

Dans tout le travail, mais tout particulièrement pour la « critique externe », les remarques s'appuieront de manière précise et systématique sur des **références bibliographiques**, qui devront être mentionnées en note de bas de page et qui seront compilées dans une bibliographie à la fin du devoir. Pour les étudiant.e.s débutant dans l'exercice du commentaire de document historique, une étape supplémentaire non évaluée pourra être ajoutée au travail (tableau), afin de les accompagner dans l'acquisition des méthodes de l'exercice.

Ces différents attendus feront l'objet d'une **fiche-ressource détaillée** qui sera communiquée aux étudiant.e.s en début de session, ainsi que d'une **mise en situation en classe** au cours de la séance du 25/09/2023.

Cette première étape du travail de session devra être déposée sur **l'interface *Moodle* du cours (et non par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **16/10/2023** (23h59), sous format .odt ou .doc. Le document suivra les règles de présentation du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique* et inclura outre la bibliographie finale, une page de titre et une table des matières.

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à présenter, résumer et problématiser le document, en fournissant les éléments utiles à sa contextualisation et en appuyant les informations données sur des références bibliographiques pertinentes. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- méthodologie de l'introduction, qui doit être complète, structurée et appuyée de manière précise et systématique sur des références bibliographiques en note de bas de page : 15%
- critique externe : 30%
- résumé du document : 10%
- problématisation (problématique appuyée sur un paragraphe d'analyse + axes du plan du commentaire qui y répondra) : 20%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 3 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas d'articles d'encyclopédies généralistes, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique etc.) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- présentation du travail (mise en page et effort d'application des normes bibliographiques) : 5%

Cette première étape du travail de session sera pondérée à hauteur de **15% de la note totale de session de l'étudiant.e**. Son texte corrigé sera remis à l'étudiant.e à l'issue de la semaine de lecture **: il.elle pourra ainsi le retravailler et l'améliorer en vue du rendu du commentaire final (cf. section suivante).**

TRAVAIL DE SESSION – 2E ÉTAPE : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT HISTORIQUE - 30%

a) Objectifs :

Pour la deuxième étape du travail de session, les étudiant.e.s devront proposer le **commentaire historique complet du document** sur lequel ils, elles auront eu à travailler au cours de la première partie de l'évaluation.

b) Démarche

Pour cela, ils, elles devront d'abord **remanier la première étape du travail de session,** en tenant compte des commentaires et conseils qui leur auront été donnés par la professeure en vue de l'améliorer. Leur texte retravaillé deviendra l'**introduction** de leur commentaire (1 à 1,5 pages interligne 1,5 pt. + notes de bas de page), incluant donc les mêmes éléments (critique externe, résumé, problématisation, axes du commentaire) que dans sa version préparatoire.

Ensuite, ils, elles devront répondre à la problématique, en suivant les axes de leur plan. Cette réponse, qui constituera le **corps du commentaire** proprement dit, prendra la forme d'un d**éveloppement long** (4 pages minimum interligne 1,5 pt. + notes de bas de page),

organisé en parties, sous-parties et paragraphes et présentant une argumentation solide fondée sur des références constantes au document et à l'historiographie.

Une brève **conclusion** (1/2 page environ) viendra synthétiser les enjeux du document commenté et la réponse apportée à la problématique.

L'ensemble du travail s'appuiera sur des renvois constants au document ainsi que sur au moins **5 références bibliographiques scientifiques** (mentionnées en notes de bas de page et compilées dans une bibliographie finale).

Cette deuxième étape du travail de session devra être déposée sur l'interface *Moodle* du cours **(et non par courriel ou sous forme imprimée)** pour le **04/12/2023** (**23h59**). Le texte de l'étudiant.e. sera enregistré en .odt ou .doc. Il suivra les règles de présentation du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique* et inclura outre la bibliographie finale, une page de titre et une table des matières.

c) Évaluation

Sera évaluée la capacité à analyser de manière organisée et précise le document, en mettant en perspective les informations qu'il contient, sans les répéter mais en les enrichissant, en s'appuyant sur des références bibliographiques pertinentes et sur des retours constants à la source. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- introduction (tenant compte des commentaires de la professeure sur la version préparatoire) : 25%
- développement : 35%
- brève conclusion, synthétisant les enjeux du document et la réponse à la problématique : 10%
- recherche bibliographique personnelle (**au moins 5 références scientifiques** papier ou en ligne, par exemple monographies, articles scientifiques, chapitres de manuels etc. ; pas d'article *Wikipedia*, pas de documentaire vidéo, pas de blogue non-scientifique etc.) : 10%
- correction de la langue française : 10%
- présentation du travail (mise en page et effort d'application des normes bibliographiques) : 10%

Cette deuxième étape du travail de session sera pondérée à hauteur de **30%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

TEST DE MI-SESSION - 20%

a) Objectifs :

Le test de mi-session vise à évaluer l'**assimilation régulière du cours**, la **bonne maîtrise des apprentissages** et l'**effort de raisonnement historique** des étudiant.e.s. Il permettra aussi de contrôler leur capacité à **présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.**

b) Démarche :

L'examen de mi-session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours (y compris dans les capsules vidéo) jusqu'à la date de l'évaluation (30/10/2023).** Il se composera :

- d'une carte à compléter (cinq repères géographiques)
- de cinq repères chronologiques à compléter (date ou événement)
- de trois définitions de notions étudiées en classe à donner
- d'un développement plus long (2 à 3 pages manuscrites interligne simple) lié à une ou plusieurs thématiques étudiées en cours (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique…). L'étudiant.e aura le choix entre deux sujets, dont un seul devra être traité. La réponse prendra la forme d'un développement organisé en paragraphes, comportant une brève introduction et une conclusion (une description des attendus de l'exercice sera communiquée à l'avance aux étudiant.e.s).

L'examen, d'une **durée de 1h30**, devra être réalisé le **30/10/2023, en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite), et sera remis directement à la professeure à l'issue de l'examen**. Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen.

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse et du commentaire, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- questions brèves : 3*15%
- question à développement : 45%
- correction de la langue française : 10%

Le test de mi-session sera pondéré à hauteur de **20%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

EXAMEN DE FIN DE SESSION - 35%

a) **Objectifs :**
L'examen de fin de session vise à évaluer l'**appropriation des enseignements dispensés pendant la session**, ainsi que la capacité des étudiant.e.s à porter un **regard d'ensemble** sur la période romaine, ses enjeux et ses évolutions. Il permettra de mesurer leur **progression** dans les **compétences de commentaire, d'argumentation et d'écriture** développées au cours de la session.

b) **Démarche** :
L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours (y compris dans les capsules vidéo) du 06/11/2023 inclus jusqu'à la date de l'examen (18/12/2023).** Il se composera :
- de deux questions ou ensembles de questions brèves (qui porteront essentiellement sur des documents anciens ou modernes en lien avec les thématiques étudiées durant la deuxième partie de la session), faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- de deux questions à développement (2 à 3 pages manuscrites interligne simple chacune) liés à une ou plusieurs thématiques étudiées en cours (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique…). Une liste de quatre questions à préparer sera communiquée aux étudiant.e.s quinze jours avant l'examen : au sein de ces quatre questions, deux seront choisies par la professeure le jour de l'examen. Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introductions et conclusions (une description des attendus de l'exercice sera communiquée avec la liste des questions à préparer).

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé le **18 décembre 2023 en classe (cahier d'examen, écriture manuscrite) et sera remis directement à la professeure à l'issue des 3h**. Pendant l'examen, les étudiant.e.s ne pourront avoir accès à aucune ressource autre que celles fournies dans le sujet d'examen : les notes prises en vue de la préparation des questions à développement ne sont pas autorisées.

c) **Évaluation** :
Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse, du commentaire, la pertinence des exemples et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :
- questions ponctuelles sur des documents anciens ou modernes : 2*20
- questions à développement : 2*25%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **35%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :
Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte **le Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8.1) : **toute infraction académique constatée dans les travaux et examens, incluant le recours à un système d'Intelligence Artificielle (*ChatGPT* et autres) fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique**. Des ressources méthodologiques pour éviter le plagiat seront mises à disposition des étudiant.e.s sur l'espace-cours *Moodle*, et un temps d'information est prévu lors de la première séance du cours. La professeure est également à la disposition des étudiant.e.s pour les orienter au besoin.
Le **travail en commun** reste autorisé (et même encouragé) pour la préparation aux travaux de session et aux examens (recherches en bibliothèque, discussion de groupe, entraide), à condition que **les devoirs rendus soient clairement personnels et distincts les uns des autres**.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail de session : 1e étape, introduction du commentaire d'un document historique d'époque romaine	**15%**	**16/10/2023 (23h59)**
Travail de session : 2e étape, commentaire d'un document historique d'époque romaine	**30%**	**04/12/2023 (23h59)**
Test de mi-session	**20%**	**30/10/2023 (9h30-11h)**
Examen de fin de session	**35%**	**18/12/2023 (9h30-12h30)**

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées** : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant.e, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, **toute évaluation non réalisée entraîne un Échec au cours**.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	11/09/23	**9h30-12h :** Introduction au cours *Rome antique : histoire et civilisation* Présentation du plan de cours et de l'interface *Moodle*. **Activité en sous-groupes** : l'Antiquité romaine et « nous » **À noter** : discussion de l'entente d'évaluation	**Asynchrone** : • Avant la rencontre : lecture du plan de cours et exploration autonome de l'interface *Moodle* du cours • Après la rencontre : *Comment fait-on l'histoire de la Rome antique ? Sources et méthodes* (capsule vidéo). **Lecture d'approfondissement** : Patrice Faure *et al.*, « De nouveaux outils pour écrire l'histoire de Rome », dans *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018, p. 795-808. **À noter** : dépôt sur *Moodle* du sujet et des attendus du travail de session (étapes 1 et 2) ; fiches-ressources pour le commentaire de document en histoire ancienne
La Rome royale			
2	18/09/23	**9h30-12h30 :** *Les origines de Rome, entre mythe et histoire* **Activité en sous-groupes** : la fondation de Rome vue par les historiens antiques **À noter** : mise au vote de l'entente d'évaluation	**Lecture d'approfondissement** : Stéphane Bourdin et Catherine Virlouvet, « Les sources pour l'histoire de Rome royale et républicaine », dans *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée, 753-70 av. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, p. 707-720.

3	25/09/23	**9h30-12h30 :** *Une Rome étrusque ?* **Activité en sous-groupes** : l'organisation du recensement du *populus* par le roi Servius Tullius selon Tite-Live : approfondissement des techniques de critique externe et de problématisation d'un document littéraire historique	
La Rome républicaine			
4	02/10/23	**9h30-12h30 :** *La chute de la Royauté et l'avènement de la République : une « révolution romaine » ?*	**Lecture d'approfondissement** : Dominique Briquel, « Les difficiles débuts de la liberté », dans François Hinard (dir.), *Histoire romaine. Tome I, des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000, p. 131-161.
5	09/10/23	**Congé de l'Action de grâce**	
6	16/10/23	**Civilisation romaine 1. Les institutions de la Rome républicaine** **10h-12h30** : *Senatus populusque Romanus* **Activité en groupe** : Comment trafiquer une élection à Rome ? L'exemple des élections consulaires de 44 av. J.-C.	**Asynchrone** : • Avant la rencontre : *Être ou ne pas être citoyen à Rome …* (capsule vidéo) **Lecture d'approfondissement** : Stéphane Bourdin et Catherine Virlouvet, « La *Res publica* aux lendemains de la deuxième guerre punique : arrêt sur image », dans *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée, 753-70 av. J.-C*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, p. 665-696. **À noter** : remise de la première étape du travail de session (**16/10 à 23h59**) ; dépôt sur *Moodle* des orientations pour le test de mi-session
7	23/10/23	**Semaine de lecture**	
8	30/10/23	**Test de mi-session** (**1h30**) Bilan sur la première étape du travail de session **Activité facultative** (30 à 45 minutes) : approfondissement méthodologique autour du travail de session	
9	06/11/23	**9h30-12h30** : *Les conquêtes des IVe-IIe s. av. J.-C. et leurs conséquences. Vers une Rome impérialiste*	**Lecture d'approfondissement :** Claude Nicolet, « L'"impérialisme" romain », dans *Id.* (dir.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J. C.). Tome 2 : Genèse d'un empire*, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 1997, p. 883-920.

10	13/11/23	**9h30-12h** : *La République en crise. Les troubles des années 130-80 av. J.-C.*	**Asynchrone** : • Après la rencontre : *Pompée, Crassus, César… et les autres : le « siècle des* imperatores *»* (capsule vidéo) **Activité d'approfondissement** : Les événements de janvier 49 av. J.-C. dans la série *Rome* (HBO) (quizz vidéo)
De la République au Principat			
11	20/11/23	**9h30-12h :** *Les luttes civiles des dernières décennies du Ier s. av. J.-C. et la fin de la République* **Activité en groupe** : une guerre d'images : communication de masse et propagande politique au Ier s. av. J.-C. Bilan sur le test de mi-session	**Asynchrone** : • Après la rencontre : *Les instruments de la politique informelle au Ier s. av. J.-C.* (capsule vidéo) **Vidéo d'approfondissement** : Université de Caen Normandie (dir.), *Le théâtre de Pompée : de la maquette physique à la maquette virtuelle*, CIREVE, 2022.

Le Principat			
12	27/11/23	**9h30-12h :** *Des Julio-Claudiens aux Antonins. Troubles internes, stabilité externe* **Activité en sous-groupes** : les pouvoirs de l'Empereur : analyse de la titulature d'Auguste, d'après un corpus d'inscriptions	**Asynchrone** : • Après la rencontre : *Rome, l'Italie et les provinces : organisation de l'*Imperium Romanum *sous le Principat* (capsule vidéo) **Lecture d'approfondissement** : Extraits de Patrice Faure *et al.*, « Guerre et paix dans l'empire de Rome », dans *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018, p. 413-422 ; 444-450 ; 469-474.
13	04/12/23	**Civilisation romaine 2. Religion et société dans le monde romain**	
		9h30-12h30 : *Religion publique, religion privée et diversité religieuse dans le monde romain sous le Principat* **Activité en sous-groupes** : analyse d'un sacrifice **À noter** : évaluation des enseignements par les étudiant.e.s	**Lecture préparatoire** : John Scheid, « Problèmes et problématiques », dans *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin, 2012, 4e éd., p. 14-24. **À noter** : remise de la deuxième étape du travail de session (**04/12 à 23h59**) ; communication de la liste des questions à préparer pour l'examen de fin de session
14	11/12/23	**Civilisation romaine 3. Être romain, vivre en Romain sous le Principat**	
		9h30-12h30 : *Vivre à la romaine : le « modèle romain » et sa diffusion dans les provinces à l'époque impériale* Temps de questions-réponses pour l'examen	**Lecture d'approfondissement** : Patrice Faure *et al.*, « La romanisation : une notion en débat », dans *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018, p. 749-769.
15	18/12/23	**9h30-12h30** : **Examen de fin de session**	**Asynchrone** : *Introduction à l'Antiquité tardive* (synthèse et dossier documentaire) [**non compris dans le programme de l'examen final**]

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Sauf évolution des consignes sanitaires, ce cours sera dispensé **en présentiel**. La disponibilité des participant.e.s pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les lundis de 9h30 à 12h30) est requise, sauf lorsqu'une partie ou totalité des travaux seront à réaliser de manière asynchrone. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières d'étudiant.e.s. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référer également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. **L'étudiant.e qui s'absente à une évaluation en classe peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par l'enseignante, et sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante, par courriel.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Toutefois, pour encourager l'implication des étudiant.e.s jusqu'au bout de la session, une **pénalité maximum de 50%** avant pondération sera appliquée pour les travaux. Pour ce cours, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**. Les **examens** sont remis à la professeure directement à l'issue de l'évaluation. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet. En outre, la première partie du travail de session ne pourra plus être rendue après la séance du **30/10/2023**.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux seront rendus via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*. Les examens ne sont pas rendus, mais ils peuvent être consultés sur demande au local A-6230 ou faire l'objet d'un compte rendu par courriel.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 4161-10, est fixée à la **13e séance de la session A-2023 (soit le 04/12/23).** Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/Guide_hiver2021_20210112.pdf

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Il n'y a **pas de manuel obligatoire pour le cours cette session**. Pour les étudiant.e.s qui souhaiteraient prolonger les enseignements par la lecture d'un manuel universitaire, on conseillera :

MARTIN, Jean-Pierre, Alain CHAUVOT et Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI, *Histoire romaine*, Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2019, 5e éd., 516p. [ou la 3e/4e édition)]

Et/ou

* PERRIN, Yves, *De la cité à l'Empire. Histoire de Rome*, Paris, Ellipses, coll. « Universités. Histoire », 2021, 3e éd., 576p. [ou une édition plus ancienne]

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (*Open Access* ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter https://bibliotheques.uqam.ca/info-trimestre/ pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'automne 2023.

Les références précédées d'un astérisque (*) sont déposées dans la **Réserve** de cours d'HIS 4161, à la Bibliothèque centrale de l'UQAM : elles peuvent être consultées sur place mais pas être empruntées.

Sources et méthodes

* ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre, *Histoire et politique à Rome. Les historiens romains, IIIe siècle av. J.-C.-Ve siècle ap. J.-C.*, Paris, Pocket, coll. « Agora », n°285, 2005, 446p.

BURNETT, Andrew, *La numismatique romaine : de la République au Haut-Empire*, trad. de l'anglais par Georges Depeyrot, Paris, Errance, coll. « Collections numismatiques », 1988, 115p.

COLLIN-BOUFFIER Sophie et Marc GRIESHEIMER (dir.), *Le commentaire de documents figuratifs. La Méditerranée antique*, Paris, Éd. du Temps, coll. « Histoire ancienne », 2000, 351p.

* CORVISIER, Jean-Nicolas, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Collection Premier cycle », 1997, 241p.

* DAUZAT, Pierre-Emmanuel *et al.*, *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2011, 2e éd., 301p.

GRAU, Donatien, *La mémoire numismatique de l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres, 2022, 518p.

JOCKEY, Philippe, *L'archéologie*, Paris, Belin, 2013, 2e éd., 640p.

LASSÈRE, Jean-Marie, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, coll. « Antiquité-synthèses » n°8, 2005, 2 vol., VIII+1167p.

LE BOULLUEC, Alain *et al.*, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige. Manuel », 2010, 2e éd., XVI+722p.

* MARTIN, René *et al.*, *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan Scodel, 2013, 494p.

Pour des éditions bilingues abordables de sources anciennes (latines et grecques), n'hésitez pas à piocher dans les « Classiques en Poche » des Belles-Lettres.

Atlas, chronologies, dictionnaires et encyclopédies

BADEL, Christophe, Hervé INGLEBERT et Claire LEVASSEUR, *Grand atlas de l'Antiquité romaine. IIIe siècle avant J.-C. - VIe siècle après J.-C.*, Paris, Autrement, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 2019, 2e éd., 191p.

DELPIROU Aurélien (dir.), *Atlas historique de Rome. IXe siècle avant J.-C.-XXIe siècle*, Paris, Autrement, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 2013, 96p.

INGLEBERT, Hervé et Claire LEVASSEUR, *Atlas de Rome et des barbares. IIIe-VIe siècle : la fin de l'Empire romain en Occident*, Paris, Autrement, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 2018, 2e éd., 95p.

* LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2011, 2e éd., XLVIII+2389p.

RIVIÈRE, Yann, *Chronologie de la Rome antique*, Paris, Points, coll. « Points. Histoire » n°406, 2009, 263p.

NICHOLSON, Oliver (dir.), *The Oxford Dictionary of Late Antiquity*, Oxford, Oxford University Press, 2018, 1744p.

SCHEID, John, Milan MILOCCO et Nicolas GUILLERAT, *Infographie de la Rome antique*, Paris, Passés Composés, 2020, 129p.

* THUILLIER, Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Hachette, 2002, coll. « Carré histoire » n°56, 287p.

Histoire générale de la Rome antique

COLAS, Martin, *Le monde romain*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 274p.

* CHRISTOL, Michel et Daniel NONY, *Rome et son empire*, Paris, Hachette supérieur, coll. « HU Histoire. Histoire de l'humanité », 2011, 5e éd., 303p.

* INGLEBERT Hervé (dir.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 2005, XCII+512p.

* MARTIN, Jean-Pierre, Alain CHAUVOT et Mireille CÉBEILLAC-GERVASONI, *Histoire romaine*, Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2019, 5e éd., 516p.

* PERRIN, Yves, *De la cité à l'Empire. Histoire de Rome*, Paris, Ellipses, coll. « Universités. Histoire », 2021, 3e éd., 576p.

Approfondissements par périodes

* BOURDIN, Stéphane et Catherine VIRLOUVET, *Rome, naissance d'un empire : de Romulus à Pompée, 753-70 av. J.-C*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2021, 796p.

* BRIAND-PONSART, Claude et Frédéric HURLET, *L'Empire romain d'Auguste à Domitien,* Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 4e éd., 287p.

* CELS-SAINT-HILAIRE, Janine, *La République romaine. 133-44 av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus. Histoire », 2015, 3e éd., 255p.

COSME, Pierre *et al., Histoire romaine. Tome 2*, Paris, Fayard, 2021, 1056p.

DESTEPHEN, Sylvain, *L'Empire romain tardif : 235-641 après J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2021, 335p.

* FAURE, Patrice, Nicolas TRAN et Catherine VIRLOUVET, *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C.-212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2018, 871p.

HINARD, François (dir.), *Histoire romaine. Tome I, des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000, 1075p.

HUMM, Michel, *La République romaine et son empire. 509-31 av. J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Collection U. Histoire », 2018, 319p.

MODÉRAN, Yves, *L'Empire romain tardif. 235-395 ap. J.-C.*, Paris, France, Ellipses, coll. « Le monde, une histoire. Mondes anciens », 2006, 2e éd., 256p.

* SALIOU, Catherine, *Le Proche-Orient. De Pompée à Muhammad, Ier s. av. J.-C. – VIIe s. apr. J.-C.*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2020, 608p.

* SOTINEL, Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du Ve siècle*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, 688p.

Approfondissements thématiques

Rome et son empire

GONZALES VILLAESCUSA Ricardo *et al.* (dir.), *Les mondes romains. Questions d'archéologie et d'histoire*, Paris, Ellipses, coll. « Le monde. Mondes anciens », 2020, 459p.

NICOLET Claude (dir.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 264-27 avant J.-C. 1. Les structures de l'Italie romaine. 2, Genèse d'un empire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Nouvelle Clio », 1997-2001, 10e éd., 2 vol., XXXIX+470+940p.

* ROMAN, Yves, *Rome, de Romulus à Constantin. Histoire d'une première mondialisation (VIIIe s. av. J.-C. - IVe s. apr. J.-C.)*, Paris, Payot, coll. « Bibliothèque historique Payot », 2016, 553p.

Les institutions romaines et la vie politique

CHILLET, Clément, *Le vote populaire à Rome,* Paris, Les Belles Lettres, coll. « La Roue à livres », 2023, 645p.

COSME, Pierre, *L'armée romaine. VIIIe s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, coll. « Collection U. Histoire », 2012, 2e éd., 309p.

DENIAUX, Élizabeth, *Rome, de la Cité-État à l'Empire. Institutions et vie politique aux IIe et Ier siècle av. J.-C.*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire » n°52, 2001, 256p.

* FRANCE, Jérôme et Frédéric HURLET, *Institutions romaines. Des origines aux Sévères*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 309p.

HUMBERT, Michel, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, coll. « Précis Dalloz », 1994, XXII+416p.

JACQUES, François, *Les cités de l'Occident romain. Du Ier siècle avant J.-C. au IVe siècle après J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La Roue à livres », 2012, 262p.

La société romaine

ANDREAU, Jean, *L'économie du monde romain*, Paris, Ellipses, coll. « Monde, une histoire. Mondes anciens », 2010, 281p.

ANDREAU Jean et Raymond DESCAT, *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette Littératures, 2006, 306p.

CABOURET, Bernadette, *La société de l'Empire romain d'Orient, IVe-VIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2020, 415p.

* DAMET Aurélie et Philippe MOREAU, *Famille et société dans le monde grec et en Italie : du Ve siècle av. J.-C. au IIe s. av. J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2019, 399p.

* DUPONT Florence, *Le citoyen romain sous la République. 509-27 av. J.-C.*, Paris, Hachette, coll. « La vie quotidienne », 1994, 356p.

* GIARDINA Andrea (dir.), *L'homme romain*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points. Histoire » n°305, 2002, 477p.

GOUREVITCH, Danielle et Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette littératures, coll. « La Vie quotidienne », 2001, 300p.

*WOLFF, Catherine (dir.), *Famille et société. Monde grec, Rome, Étrurie, Ve-IIe s.*, Neuilly, Atlande, coll. « Clefs concours. Histoire ancienne », 2017, 480p.

Les villes romaines, l'urbanisme et l'architecture

BERTRANDY, François, *La ville de Rome de César à Commode*, Paris, Ellipses, coll. « L'Antiquité : une histoire », 2002, 240p.

GRANDAZZI, Alexandre, Urbs : *histoire de la ville de Rome, des origines à la mort d'Auguste*, Paris, Perrin, 2017, 768p.

* GROS, Pierre, *L'architecture romaine. Du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1, Les monuments publics. 2, Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, A. et J. Picard, coll. « Les Manuels d'art et d'archéologie antiques », 2011-2017, 3e éd., 2 vol., 503 + 527p.

La religion romaine

DARDENAY, Alexandra, *Les mythes fondateurs de Rome : images et politique dans l'Occident romain,* Paris, Picard, 2010, 237p.

* GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 15e éd., XXXI+574p.

INGLEBERT, Hervé, Sylvain DESTEPHEN et Bruno DUMÉZIL (dir.), *Le problème de la christianisation du monde antique*, Paris, Picard, coll. « Textes, images et monuments de l'Antiquité au haut Moyen Âge » n°10, 2010, 415p.

* SCHEID, John, *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 4e éd., 223p.

SCHEID, John, *Les Romains et leurs religions : la piété au quotidien*, Paris, les Éditions du Cerf, 2023, 329p.

L'Antiquité romaine aujourd'hui

AZIZA, Claude, *Guide de l'Antiquité imaginaire : roman, cinéma, bande dessinée,* Paris, Les Belles Lettres, 2008, 299p.

BIÈVRE-PERRIN, Fabien et Élise Pampanay (dir.), *Antiquipop. La référence à l'Antiquité dans la culture populaire contemporaine,* Lyon, Mom Éditions, coll. « Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée. Hors-série », 2018.

CASTORIO, Jean-Noël, *Rome réinventée : l'Antiquité dans l'imaginaire occidental, de Titien à Fellini*, Paris, Vendémiaire, coll. « Chroniques », 2019, 437p.

POMEROY, Arthur J. (dir.), *A Companion to Ancient Greece and Rome in Screen*, Londres, Blackwell, coll. « Blackwell Companions to the Ancient World. Ancient History », 2017, 550p.

On recommandera très fortement la collection « Signets » aux éditions des Belles-Lettres, qui propose des choix de textes, commentés de manière ludique (mais qui reste solide scientifiquement), sur des sujets variés de l'Antiquité (ex. : la guerre, l'enfance, le vote, l'environnement, le commerce, la sorcellerie…) !

Sélection de ressources en ligne

Outre les références ci-dessous, les étudiant.e.s pourront se référer à l'utile répertoire de ressources électroniques et en ligne compilé par la Société des études anciennes du Québec (SEAC), disponible sur le *Moodle* du cours et ici.

Sources anciennes

DEPROOST, Paul-Augustin, *Bibliotheca Classica Selecta*.
<bcs.fltr.ucl.ac.be>
(nombreux textes latins et grecs avec leur traduction française, portail sur l'Antiquité)

THAYER, Bill (dir.), *LacusCurtius*.
<http://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/home.html>
(textes, photographies, ouvrages en ligne et liens utiles)

Civilisation et archéologie romaines

DUNN, Jackie et Bob, *PompeiinPictures.*
<https://pompeiiinpictures.com/pompeiiinpictures/index.htm>
(site de deux passionnés d'archéologie romaine, qui ont fait un immense travail de relevé photographique du site de Pompéi, assorti d'explications historiques, de documents d'archives etc.)

MUSÉE GALLO-ROMAIN de SAINT-MARTIN-EN-GAL (dir.), *Tutos Gallos.*
<https://www.youtube.com/playlist?list=PLqOR6P2tfHlYBpiYa7b_A_IZgXRM-74NP>
(des vidéos humoristiques mais bien pensées et pédagogiques sur de multiples aspects de la civilisation romaine)

OSTIA ANTICA (dir.), *Ostia. Harbour City of Ancient Rome.*
<http://www.ostia-antica.org/>
(site de référence sur Ostie et Portus, les ports maritimes de l'ancienne Rome ; description des sites, des vestiges, photos, archives, bibliographie etc.)

PARCO ARCHEOLOGICO DI POMPEI (dir.), site Internet du parc archéologique de Pompéi
<http://pompeiisites.org/>
(guide des vestiges, dernières découvertes, vidéos etc.)

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE (dir.), *Projet Plan de Rome. Restituer la Rome antique*.
<https://www.unicaen.fr/cireve/rome/index.php>
(modèle virtuel en 3D de la ville de Rome au IVe siècle) => voir aussi la chaîne Youtube du CIREVE, plateau technique de l'Université de Caen : <https://www.youtube.com/c/CIREVE>

L'Antiquité romaine au présent
BIÈVRE-PERRIN, Fabien, *Antiquipop. L'Antiquité dans la culture populaire contemporaine*, Carnet Hypothèses, 2015-.
<https://antiquipop.hypotheses.org/>

Balados
COLLÈGE DE FRANCE (dir.), *Site du Collège de France*.
<https://www.college-de-france.fr/site/college/index.htm>
(de nombreux cours et conférences filmés et/ou enregistrés en français dans des domaines variés de l'histoire romaine, par de grands spécialistes actuels ; possibilités de téléchargement)

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux. Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.